PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 AVRIL 2025 À 19 H 00

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRION, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PETIT, Maire.

Membres présents : M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Julie CARRA, M. Benoît COPPIN, M. Philippe MAUNY, Mme Claire LETHIMONNIER, M. Bernard LECESTRE, M. Frédéric MALÈRE, Mme Séverine COMMEAU (arrivée à 19 h 13)

Absentes excusées : Mme Carinne QUENISSET (pouvoir à M. LECESTRE)
Mme Barbara COQUILLE (pouvoir à M. MALÈRE)

Absents : M. Jimmy BORET

Secrétaire de Séance : M. Philippe MAUNY élu à l'unanimité

Assistent également : Mme Cindy FERREIRA, secrétaire générale de mairie

Le quorum étant fixé à 7 membres présents, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Procès-verbal de la séance du 04 février 2025
Le procès-verbal de la séance du 04 février 2025 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'insérer à l'ordre du jour deux sujets supplémentaires :
- « Logement du 1 bis Impasse de l'École »
- « Animation du 13/07 : prestation musicale »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 11 voix « Pour », à 0 voix « Contre » et 0 « Abstention ».**

Adoption de l'ordre du jour de la séance
L'ordre du jour de la séance tel que présenté est adopté **à 11 voix « Pour », à 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »**.

Ordre du Jour :
- Approbation du dernier procès-verbal
- Eau potable :
  - Compte administratif 2024
  - Compte de gestion 2024 du trésorier
  - Affectation des résultats 2024
  - Budget primitif 2025
- Assainissement :
  - Compte administratif 2024
  - Compte de gestion 2024 du trésorier
  - Affectation des résultats 2024
  - Budget primitif 2025
- Commune :
  - Compte administratif 2024
  - Compte de gestion 2024 du trésorier
  - Affectation des résultats 2024
  - Subventions aux associations 2025
  - Compte fêtes et cérémonies 2025
  - RODP 2025
  - Taux impositions 2025
  - Budget primitif 2025
  - Fongibilité des crédits en M57 - 2025
- Informations communautaires
- Informations et Questions diverses

EAU POTABLE : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2024 du service de l'eau, qui se résume ainsi :

LIBELLÉS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2023		55 937.29 €		14 575.50 €		70 512.79 €
Opérations de l'exercice 2024	24 250.27 €	45 486.75 €	3 303.85 €	3 709.72 €	27 554.12 €	49 196.47 €
TOTAUX	**24 250.27 €**	**101 424.04 €**	**3 303.85 €**	**18 285.22 €**	**27 554.12 €**	**119 709.26 €**
Résultats de clôture		**77 173.77 €**		**14 981.37 €**		**92 155.14 €**

Sur la proposition de Madame Florence SYLVESTRE, 1ère Adjointe, le Maire quitte la table des délibérations et rappelle que le Compte Administratif fait ressortir les écritures comptables du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 ainsi que la journée complémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à 10 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Compte Administratif 2024 du budget eau potable comme indiqué ci-dessus.

Le Maire revient à la table des délibérations.

EAU POTABLE : COMPTE DE GESTION 2024 DU TRÉSORIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte de Gestion 2024 du budget eau potable établi par la Trésorerie de Joigny constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter le compte administratif du service eau potable de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à 11 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Compte de Gestion 2024 du trésorier municipal du budget eau potable pour l'exercice 2024 et que le Compte de Gestion, visé et certifié conformément par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

EAU POTABLE : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Compte Administratif 2024 a été approuvé ci-dessus (délibération 2025/AVRIL/008).

Il y a lieu d'affecter les résultats 2024 au budget Eau 2025 comme suit :

Investissement :

- Résultats 2024 : 405.87 €
- Report 2023 : 14 575.50 €
- Total à affecter au 001 au BP 2025 : 14 981.37 €

Fonctionnement :

- Résultats 2024 : 21 236.48 €
- Report 2023 : 55 937.29 €
- Total à affecter au 002 au BP 2025 : 77 173.77 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à 11 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, l'affectation des résultats du budget Eau Potable comme indiqué ci-dessus.

EAU POTABLE : BUDGET PRIMITIF 2025

Le Maire présente le Budget Primitif Eau Potable 2025 par chapitre qui s'équilibre de la façon suivante et propose de le voter.

Fonctionnement :

Chapitre	Dépenses	BP 2025	Chapitre	Recettes	BP 2025
			002	Excédent Fonctionnement	**77 173.77 €**
60	Achats et variations de stocks	16 600.00 €	70	Vente et Prestations Services	44 900.00 €
61	Services extérieurs	55 700.00 €	76	Produits financiers	5.00 €
62	Autres services extérieurs	6 100.00 €	777/042	Quote-part des subventions	3 303.85 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés	500.00 €			
70	Ventes de produits fabriqués	11 900.00 €			
65	Autres charges de gestion courante	100.00 €			
68	Dépréciations et provisions	5 000.00 €			
68/042	Dotation aux amortissements	3 709.72 €			
022	Dépenses imprévues	5 772.90 €			
023	Virt Section Investissement	20 000.00 €			
	Total	**125 382.62 €**		**Total**	**125 382.62 €**

Investissements :

Chapitre	Dépenses	BP 2025	Chapitre	Recettes	BP 2025
			001	Excédent d'Investissement	**14 981.37 €**
13/040	Subvention d'investissement	3 303.85 €	28/040	Amortissements des immos	3 709.72 €
21	Immobilisations corporelles	35 387.24 €	021	Virt de la section FT	20 000.00 €
	Total	**38 691.09 €**		**Total**	**38 691.09 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOPTE, à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Budget Primitif Eau Potable 2025.

ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2024 du service de l'Assainissement, qui se résume ainsi :

LIBELLÉS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2023		13 802.02 €		42 531.08 €		56 333.10 €
Opérations de l'exercice 2024	92 899.38 €	88 956.29 €	23 123.52 €	30 215.97 €	116 022.90 €	119 172.26 €
TOTAUX	**92 899.38 €**	**102 758.31 €**	**23 123.52 €**	**72 747.05 €**	**116 022.90 €**	**175 505.36 €**
Résultats de clôture		**9 858.93 €**		**49 623.53 €**		**59 482.46 €**

Sur la proposition de Madame Florence SYLVESTRE, 1ère Adjointe, le Maire quitte la table des délibérations et rappelle que le Compte Administratif fait ressortir les écritures comptables du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 ainsi que la journée complémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Compte Administratif 2024 du budget Assainissement comme indiqué ci-dessus.

Le Maire revient à la table des délibérations.

ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2024 DU TRÉSORIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte de Gestion 2024 du budget assainissement établi par la Trésorerie de Joigny constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter le compte administratif du service assainissement de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Compte de Gestion 2024 du trésorier municipal du budget Assainissement pour l'exercice 2024 avec une différence de 0,20 cts € sur la section d'investissement lors de la dissolution du budget SEA en 2 budgets eau et assainissement. La régularisation se fera au prochain conseil avec l'aval du trésorier.

ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Compte Administratif 2024 a été approuvé ci-dessus (délibération 2024/AVRIL/012).

Il y a lieu d'affecter les résultats 2024 au budget assainissement 2025 comme suit :

Investissement :

- Résultats 2024 : 7 092.45 €
- Report 2023 : 42 531.08 €
- Total à affecter au 001 au BP 2025 : 49 623.53 €

Fonctionnement :

- Résultats 2024 : - 3 943.09 €
- Report 2023 : 13 802.02 €
- Total à affecter au 002 au BP 2025 : 9 858.93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, l'affectation des résultats du budget assainissement comme indiqué ci-dessus.

ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2025

Le Maire présente le Budget Primitif Assainissement 2025 par chapitre qui s'équilibre de la façon suivante et propose de le voter.

Fonctionnement :

Chapitre	Dépenses	BP 2025	Chapitre	Recettes	BP 2025
			002	Excédent Fonctionnement	**9 858.93 €**
60	Achats et variations de stocks	2 100.00 €	70	Vente et Prestations Services	86 130.00 €
61	Services extérieurs	9 951.48 €	75	Autres produits de gestion	10.00 €
62	Autres services extérieurs	56 038.00 €	777/042	Quote-part des subventions	9 482.52 €
66	Charges financières	2 176.00 €			
68	Dépréciations et provisions	5 000.00 €			
68/042	Dotation aux amortissements	30 215.97 €			
022	Dépenses imprévues	0.00 €			
	Total	**105 481.45 €**		**Total**	**105 481.45 €**

Investissements :

Chapitre	Dépenses	BP 2025	Chapitre	Recettes	BP 2025
			001	Excédent d'Investissement	**49 623.53 €**
13/040	Subvention d'investissement	9 482.52 €	28/040	Amortissements des immos	30 215.97 €
16	Emprunts	11 500.00 €			
21	Immobilisations corporelles	58 856.98 €			
	Total	**79 839.50 €**		**Total**	**79 839.50 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOPTE, à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Budget Primitif Assainissement 2025.

COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2024 de la Commune, qui se résume ainsi :

LIBELLÉS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2023		326 862.17 €		53 116.59 €		379 978.76 €
Opérations de l'exercice 2024	612 773.43 €	542 831.79 €	200 449.29 €	144 452.35 €	813 222.72 €	687 284.14 €
TOTAUX	**612 773.43 €**	**869 693.96 €**	**200 449.29 €**	**197 568.94 €**	**813 222.72 €**	**1 067 262.90 €**
Résultats de clôture		**256 920.53 €**	**2 880.35 €**			**254 040.18 €**

Sur la proposition de Madame Florence SYLVESTRE, 1ère Adjointe, le Maire quitte la table des délibérations et rappelle que le Compte Administratif fait ressortir les écritures comptables du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 ainsi que la journée complémentaire.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Compte Administratif 2024 du budget Communal comme indiqué ci-dessus.
Le Maire revient à la table des délibérations.

COMMUNE : COMPTE DE GESTION 2024 DU TRÉSORIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte de Gestion 2024 du budget communal établi par la Trésorerie de Joigny constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter le compte administratif de la commune de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Compte de Gestion 2024 du trésorier municipal du budget Communal pour l'exercice 2024 et que le compte de gestion, visé et certifié conformément par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

COMMUNE : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Compte Administratif 2024 a été approuvé ci-dessus (délibération 2024/AVRIL/016).
Il y a lieu d'affecter les résultats 2024 au budget Communal 2025 comme suit :

Investissement :

- Résultats 2024 :	- 55 996.94 €
- Report 2023 :	53 116.59 €
- Total à affecter au 001 au BP 2025 :	- 2 880.35 €

Fonctionnement :

- Résultats 2024 :	- 69 941.64 €
- Report 2023 :	326 862.17 €
- Total à affecter au 002 au BP 2025 :	256 920.53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, l'affectation des résultats du budget Communal comme indiqué ci-dessus.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Compte 6574 :

- Comité des fêtes de Brion :	250.00 €
- ADEL	150.00 €
- De Brion à Brion :	250.00 €
- De Brion à Brion (fournitures déplacement) :	300.00 €
- Croq'Notes de Brion :	350.00 €
- Association « Brion de France » :	128.00 €
- Secours Catholique :	50.00 €
- UNC Migennes :	50.00 €
- USJ :	200.00 €
- ASUCM Rugby :	100.00 €
- Observatoire Pierre FAYADAT – Joigny	100.00 €
- Sorties scolaires – Ecole de Brion (maternelle) :	270.00 €
- Sorties scolaires – Ecole de Bussy en Othe (élémentaire) :	2 360.10 €

dit que les crédits nécessaires **(4 558.10 €)** seront inscrits au Budget Primitif 2025.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à 10 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »**, d'accorder les subventions ci-dessus aux différentes associations.
(Mme COMMEAU et Mme CARRA ne participent pas au vote étant membres du Comité des Fêtes)

COMPTE « FÊTES ET CÉRÉMONIES » 2025

Monsieur le Maire propose une enveloppe prévisionnelle de 12 232,50 € pour le compte 6232 – « Fêtes et Cérémonies » pour l'année 2025.

Les crédits seront inscrits sur le budget communal 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »,** l'enveloppe prévisionnelle de 12 232 € pour le compte 6232 – « Fêtes et Cérémonies ».

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2025

- **Ouvrages de transport et de distribution d'électricité – 2025**

  La redevance maximale applicable aux communes inférieures ou égales à 2 000 habitants est arrondie à **241 €** pour 2025.

  Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** et **CHARGE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »,** Monsieur le Maire d'établir et d'adresser à ENEDIS (45, avenue des Clairions – 89000 AUXERRE) un titre de recettes d'un montant de **241 €.**

- **GRDF : Redevance de Fonctionnement R1**

  Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de la redevance GRDF pour l'année 2025 est de **961.80 €**, en application des articles 5 et 3 de l'annexe 1 du cahier des charges du contrat de concession qui lie GRDF et la Commune.

  Après délibération, **à 12 voix « Pour », à 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »,** le Conseil Municipal **ACCEPTE** et **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir et d'adresser à GRDF (10 Viaduc Kennedy – BP 50358 – 54007 NANCY Cedex) un titre de recettes d'un montant de **961.80 €.**

- **Ouvrages de transport et de distribution de gaz – 2025**

  Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal comment est calculé la redevance Gaz. La redevance est calculée comme suit : ((0,035 € x 4 568 m) + 100 €) x 1,42 = 369.03 € arrondie à **369 €**.

  Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** et **CHARGE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »,** Monsieur le Maire d'établir et d'adresser à GDF Réseau Distribution (66 rue Villette – 69425 LYON cedex 03) un titre de recettes d'un montant de **369 €.**

- **Ouvrages de télécommunications électroniques – 2025**

  Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite aux dispositions applicables au 1er janvier 2025, concernant les ouvrages de télécommunications électroniques sont les suivants :

OUVRAGES	LONGUEUR COMMUNALE	TARIFS	MONTANT TOTAL
Aérien	6,204 km	64.87 €/km	402.45 €
Souterrain	16,635 km	48.65 €/km	809.29 €
Installation au sol	1,50 m²	32.44 €/m²	48.66 €
		TOTAL	**1 260.40 €**

  Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** et **CHARGE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »,** Monsieur le Maire d'établir et d'adresser à ORANGE (CSPCF Comptabilité Fournisseurs, TSA 28106 – 76721 ROUEN Cedex) un titre de recettes d'un montant de **1 260.40 €.**

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le taux de la taxe foncière bâtie voté correspond à la somme du taux communal et départemental. L'opération est transparente pour le contribuable, il s'agit simplement du transfert de la part départementale vers la commune en 2021.

	TAUX VOTÉS EN %	BASE D'IMPOSITION PRÉVISIONNELLE	PRODUITS ATTENDUS
Taxe Foncière (bâti)	36.44 %	619 000	**225 564 €**
Taxe Foncière (non bâti)	41.44 %	77 500	**32 116 €**
Taxe d'Habitation	9.70 %	126 100	**12 232 €**
TOTAL			**269 912 €**

Après application du coefficient correcteur de l'administration fiscale, le produit attendu est de **225 158 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »** de ne pas augmenter les taux d'impositions pour 2025.

COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2025

Le Maire présente le Budget Primitif Communal 2025 par chapitre qui s'équilibre de la façon suivante et propose de le voter.

Fonctionnement :

Chapitre	Dépenses	BP 2025	Chapitre	Recettes	BP 2025
			002	Excédent Fonctionnement	**256 920.53 €**
60/011	Achats et variations de stocks	66 500.00 €	70	Vente et Prestations Services	29 200.00 €
61/011	Services extérieurs	125 353.54 €	73	Impôts et taxes	96 000.00 €
62/011	Autres services extérieurs	92 632.50 €	731	Impositions directes	314 150.00 €
63/011	Impôts, taxes et versements assimilés	5 000.00 €	74	Dotations et participations	71 000.00 €
63/012	Impôts, taxes et versements assimilés	4 700.00 €	75	Autres produits de gestion	14 000.00 €
64/012	Charges de personnel	228 000.00 €	77	Produits spécifiques	500.00 €
014	Atténuation de produits	65 220.00 €	013	Atténuation de charges	700.00 €
65	Autres charges de gestion courante	61 427.12 €	777/042	Quote-part des subv. invt	1 195.90 €
66	Charges financières	1 454.40 €			
67	Charges spécifiques	500.00 €			
68	Dépréciations et provisions	3 000.00 €			
68/042	Dotation aux amortissements	82 636.20 €			
023	Virt Section Investissement	47 242.67 €			
	Total	**783 666.43 €**		**Total**	**783 666.43 €**

Investissements :

Chapitre	Dépenses	BP 2025	Chapitre	Recettes	BP 2025
001	Déficit d'Investissement	2 880.35 €			
13/040	Opérations d'ordre	1 195.90 €	28/040	Amortissements des immos	82 636.20 €
16	Emprunts et dettes	33 898.12 €	10	Dotations, fonds divers	22 000.00 €
20	Immo. Incorporelles	21 360.00 €	13	Subv d'investissement	150 000.00 €
204	Subventions d'équipement versées	40 000.00 €	16	Emprunts et dettes	85 620.00 €
21	Immo. Corporelles	287 832.10 €	021	Virt Section Ft	47 242.67 €
4581	Dépenses à subdiviser	332.40 €			
	Total	**387 498.87 €**		**Total**	**387 498.87 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOPTE, à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Budget Primitif Communal 2025.

FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN M57 - 2025

Le Maire informe le Conseil Municipal que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

La commune a adopté par la délibération n°2021/SEPT/048 du conseil municipal en date du 20 septembre 2021 la nomenclature M57 depuis le 1er janvier 2022.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Monsieur le Maire propose :

- de l'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- de donner tous pouvoirs pour prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

LOGEMENT 1 BIS IMPASSE DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des habitants de Brion doivent quitter provisoirement leur logement pour que leur propriétaire le réhabilite.

Monsieur le Maire leur a proposé le logement 1 bis impasse de l'école avec un loyer de 400 €/mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »** de louer le logement 1 bis Impasse de l'Ecole provisoirement à des habitants de Brion moyennant un loyer de 400 €/mois.

ANIMATION DU 13/07 : PRESTATION MUSICALE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Julie CARRA, 2ème adjointe.

Madame CARRA propose au Conseil Municipal la prestation de l'association « Phoenix Production 89 » pour un show musical Pop/Rock lors de la soirée du 13 juillet 2025.

L'association propose une prestation de 2h15 pour un tarif de 650 € TTC, prévoir les repas et les frais de SACEM en plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »** la proposition de l'association « Phoenix Production 89 » pour un montant de 650€ TTC.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :

- **Finances et CLCT :** les budgets 2025 de la Communauté de Communes ont été votés
- **Urbanisme :** néant
- **Voirie et Travaux :** néant
- **Environnement :** néant
- **Développement économique :** un état de santé des entreprises de l'Yonne a été établi. Une subvention a été octroyée à Mobil'éco et à la Mission Locale du Jovinien et du Migennois.
- **Aménagement Territoire et Tourisme :** néant
- **Habitat :** néant
- **Déchèterie :** participation à un atelier sur la biodiversité. Discussion avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) au sujet d'une trame verte qui verrait le jour en bordure de la Forêt d'Othe. La création de haies est subventionnable.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Déclaration d'intention d'aliéner : Néant
- Monsieur le Maire :
  - Réunion le 9 avril aux Étangs Saint Ange pour constater l'avancement des travaux.
  - Lundi 14 avril : formation du Maire et de la secrétaire générale de Mairie à l'utilisation de la télégestion de l'éclairage public par le SDEY.
  - Devis en cours pour le terrassement et le clôture de la plateforme de la citerne incendie à La Fourchotte.
  - Devis en cours pour la réfection de la toiture de la bibliothèque.
- Mme Florence SYLVESTRE :
  - Inscrite à une journée de formation à Rosoy sur les violences conjugales.
- Mme Julie CARRA :
  - Le conseil d'école a eu lieu le 25 mars dernier :
    - Modification règlement intérieur : tenue correcte exigée
    - La coopérative scolaire de Brion a un solde positif de 4 385,50 € et Bussy-en-Othe de 4 044,18 €.
    - L'exercice Attentat/Intrusion a eu lieu le 30 janvier dernier à Brion. L'exercice incendie et confinement est à prévoir. À Bussy-en-Othe, l'exercice incendie a eu lieu le 10 janvier 2025 et l'intrusion le 25 janvier 2025.
    - Recettes de projets :
      - Brion : participation au marché de noël : + 215 €
      - Reversement des familles, du Comité des Fêtes et de la Mairie : + 210,50 €.
    - Remerciements à l'association 2B Family Kids.
    - Remerciements à la Commune pour le noël à l'école.
    - Merci à Catherine LOUBAT, bibliothécaire de Brion, pour le prêt de livres.
    - Les grandes sections et les CP vont actuellement à la piscine.
    - Le photographe est venu à l'école le 20 janvier 2025. La vente de photos de classes a rapporté 269,70 €.
    - Projet école/cinéma : les 28 novembre 2024, 31 janvier et 20 mars 2025 au cinéma Le Prisme de Migennes, la coopérative finance la totalité du projet 544 €.
    - La grande lessive a eu lieu le 20 mars 2025 devant la mairie. Merci à Pascal pour le montage des fils.
    - Défilé de carnaval le 18 avril au matin.
    - Projet de percussions corporelles avec un intervenant, professeur de batterie à Joigny. Coût de 720 € pour 12 heures d'intervention. Spectacle avec des élèves du conservatoire dans la salle Claude Debussy à Joigny le 17 avril prochain.
    - Sorties scolaires :
      - 23 mai 2025 : petits et moyenne section au parc des Félins ou de l'Auxois
      - Grandes sections et CP à Guédelon.
    - Kermesse le 27 juin 2025 à Bussy-en-Othe.
    - À Bussy-en-Othe, la salle informatique fonctionne. Le marché de Noël a eu lieu le 30 novembre 2024, il a rapporté 413,18 €. Sorties réalisées à la bibliothèque et à la piscine. Photo de classe prévue le 15 avril. Visite du collège Jacques Prévert prévue le 18 avril.

Visite du patrimoine de Bussy-en-Othe prévue en mai. Visite des pompiers prévue le 13 juin. Olympiades et théâtre prévus le 20 juin.
Voyage scolaire :
- Les CM1 et CM2 sont en classe de Mer en Normandie, merci aux deux mairies pour les subventions versées et à l'association 2B Family Kids.
- La classe des CE1 et CE2 prévoit une sortie au parc de l'Auxois.

- Effectifs prévus à la rentrée 2025/2026, pas de TPS (très petite section) à ce jour :
  - Brion : Petite Section : 13 enfants (9 Brion, 2 Looze, 2 Bussy), Moyenne Section : 8 enfants, Grande Section : 6 enfants, CP : 15 enfants
    Total Brion : 42 enfants
  - Bussy-en-Othe : CE1 : 9 enfants, CE2 : 13 enfants, CM1 : 13 enfants et CM2 : 7 enfants
    Total Bussy-en-Othe : 42 enfants
  - Total RPI Bussy-en-Othe / Brion : 84 enfants
- Pas d'atelier de Pâques cette année mais une chasse au trésor a lieu pour découvrir la date, le lieu et l'heure de la chasse aux œufs.

- M. Frédéric MALÈRE :
  - Où sont les panneaux d'entrée de village (La Fourchotte et Brion) ?
    Les jeunes agriculteurs les ont rendus, après leur mouvement de protestation. Ils vont être remis en place.
- Mme Séverine COMMEAU :
  - Merci aux employés communaux pour le bouchage des trous dans la voirie et la mise en place de la décoration de Pâques.
- Mme Claire LETHIMONNIER :
  - Les travaux d'élagage des arbres sur la Route de Looze ont commencé.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 55.

Table des délibérations :

- Eau potable :
  - Compte administratif 2024
  - Compte de gestion 2024 du trésorier
  - Affectation des résultats 2024
  - Budget primitif 2025
- Assainissement :
  - Compte administratif 2024
  - Compte de gestion 2024 du trésorier
  - Affectation des résultats 2024
  - Budget primitif 2025
- Commune :
  - Compte administratif 2024
  - Compte de gestion 2024 du trésorier
  - Affectation des résultats 2024
  - Subventions aux associations 2025
  - Compte fêtes et cérémonies 2025
  - RODP 2025
  - Taux impositions 2025
  - Budget primitif 2025
  - Fongibilité des crédits en M57 – 2025
  - Logement du 1 bis Impasse de l'Ecole
  - Animation du 13/07 : prestation musicale

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires :
Après dépôt en Préfecture le
Et publication le

Le Maire,
Philippe PETIT

Le secrétaire de séance,
Philippe MAUNY